



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 24871

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'entrée de l'État d'Israël au sein de l'organisation internationale de la francophonie. La francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et de valeurs universelles, oeuvre au service de la paix, de la coopération, de la solidarité et du développement durable. L'OIF anime dans tous les domaines une concertation entre ses membres. L'État d'Israël est candidat pour entrer dans cette organisation, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Cette candidature a reçu le soutien public du président de la République, comme de l'actuelle présidence actuelle de la Francophonie. Or les statuts de la francophonie exigent l'unanimité des pays membres pour accueillir un nouvel État. Il semblerait que le Liban s'oppose à l'entrée de l'État israélien, et bloque de fait le processus d'adhésion. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures diplomatiques envisagées par le Gouvernement pour garantir l'entrée d'Israël dans la francophonie.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur la question de l'adhésion de l'État d'Israël à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Le Président a marqué clairement, lors de sa visite d'État à Israël, son souhait qu'Israël puisse devenir un membre actif de l'OIF. Le ministre cite : « Je ne vois pas au nom de quoi les portes de l'organisation resteraient fermées à Israël (...). Il y a des obstacles politiques à franchir mais je ferai tout pour les débloquer. » Dans son discours du 20 mars, à l'occasion de la journée internationale de la francophonie, le Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, avait déjà exprimé la position française sur l'opportunité de continuer l'élargissement de l'OIF à de nouveaux États membres. Il avait estimé que seuls deux États, l'Algérie et Israël, pouvaient légitimement prétendre à devenir membres de l'OIF. Fort d'une communauté d'environ 700 000 francophones, Israël est en effet l'un des rares États où le français est d'usage répandu sans pour autant être membre de la francophonie. La récente visite du Président de la République a démontré une fois de plus qu'une francophonie vivante et dynamique existait bien en Israël et qu'elle s'associe de plus en plus aux réseaux francophones spécialisés. Ainsi l'université de Tel-Aviv et le collège académique de Netanya sont des membres associés de l'agence universitaire de la francophonie. Ils ont organisé en mars 2007 un important colloque sur « Israël, judaïsme et francophonie ». Le forum francophone des affaires a également enregistré l'affiliation du patronat israélien. La création d'un nouveau lycée franco-israélien près de Tel-Aviv avec, à terme, un véritable baccalauréat franco-israélien va aussi dans ce sens. Les autorités israéliennes n'ont pas encore présenté de demande formelle d'adhésion aux chefs d'État et de gouvernement francophone qui se réunissent cette année au sommet de Québec du 17 au 19 octobre. Mais la France entend travailler activement auprès des membres de l'OIF pour qu'une demande d'adhésion puisse être reçue favorablement.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24871

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4795

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7303